



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

autoroutes

Question orale n° 692

Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur la problématique des transports dans la vallée du Rhône et particulièrement sur la réalisation de la voie LEO (liaison est-ouest). Les premières réflexions sur la voie LEO ont été menées à partir de 1990. Les études préalables, réalisées entre 1994 et 1997, ont défini les différentes solutions envisagées. La concertation sur les différentes variantes a été menée de 1998 à 2000. La déclaration d'utilité publique de la section centrale de la LEO a fait l'objet d'un décret du 16 octobre 2003. Les travaux ont débuté en octobre 2005. La première tranche est en voie d'être réalisée. Aujourd'hui, la seconde tranche n'est toujours pas programmée. La réalisation de la LEO répond à deux impératifs à la fois structurants et environnementaux : elle dessert la gare TGV, relie 3 départements (Gard, Bouches-du-Rhône et Vaucluse), connecte les autoroutes A7 et A9, et libère la ville d'Avignon de transit et de poids lourds. Ainsi, sa réalisation favorisera le développement économique et permettra la réorganisation de la circulation dans tout le bassin de vie en préservant un environnement prestigieux devenu de plus en plus fragile en raison de la présence anarchique et non régulé de l'automobile autour des remparts et au sein de la ZFU. Aussi, lui demande-t-elle de bien vouloir inscrire la LEO au rang des réalisations structurantes prioritaires à soutenir, prévoir le financement de l'État indispensable à la poursuite du projet et convoquer une réunion de financement des collectivités territoriales et des préfectures concernées.

Texte de la réponse

RÉALISATION DE LA LIAISON AUTOROUTIÈRE EST-OUEST DANS LE VAUCLUSE

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie-Josée Roig, pour exposer sa question, n° 692, relative à la réalisation de la liaison autoroutière est-ouest dans le Vaucluse.

Mme Marie-Josée Roig. Ma question s'adresse à M. Jean-Louis Borloo, ministre d'État.

Le dossier de la liaison est-ouest est indispensable pour la ville d'Avignon, pour son agglomération et son bassin de vie. En effet, la particularité d'Avignon est que tout le réseau structurant converge vers les remparts, lesquels sont ceinturés par un boulevard de deux fois deux voies. Le nombre de déplacements qui transitent par Avignon tous les jours dépasse les 180 000 véhicules.

Il est indispensable de diminuer le trafic de transit dans l'intra-muros et le long des remparts. J'insiste sur le fait que la circulation dense en centre ville a des retombées très néfastes sur le cadre de vie et l'attractivité même de la ville. Elle pénalise l'intra-muros ; son commerce se meurt et la qualité de vie des riverains est menacée.

La liaison est-ouest, dite LEO, permettra non seulement d'améliorer les échanges entre l'est et l'ouest de l'agglomération, mais aura aussi pour grand avantage de détourner le transit du bord des remparts, donc de mieux préserver notre rare et précieux patrimoine médiéval. C'est cela aussi, sauvegarder l'environnement. Enfin, Avignon TGV deviendra rapidement, grâce à la LEO, une nouvelle entrée de la ville et les systèmes de circulation automobile devront y être coordonnés avec les réseaux de transports en commun. Ce n'est qu'avec l'achèvement de cette voie qu'une organisation rationnelle des transports à Avignon sera possible.

C'est pourquoi la réalisation du U central entre le Gard et le Vaucluse est prioritaire pour le bassin de vie

avignonnais. Nous sommes au milieu du gué ; la première tranche est en cours de réalisation, mais il faut, comme cela nous a été promis, que l'ensemble de cette opération soit réalisée. Aujourd'hui, nous avons un sentiment de frustration, pour ne pas dire de tromperie, sur ce dossier. Il est donc impératif de poursuivre au plus tôt les travaux de la LEO, que ce soit par le biais d'un contrat de partenariat public-privé, pour lequel nous attendons toujours l'évaluation préalable, ou à travers un contrat plus classique de concession.

L'ensemble des acteurs économiques locaux appellent de leurs vœux une solution rapide. Je demande donc que soit organisée, dans les meilleurs délais, une réunion de financement entre les collectivités territoriales et les préfetures concernées. Enfin, l'aide que le Gouvernement peut apporter sur ce dossier dont les enjeux sont si importants pour notre bassin de vie est essentielle.

Mme Marie-Christine Dalloz et M. Bertrand Pancher. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale.

M. Christian Blanc, *secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale*. Madame la députée, vous avez interrogé Jean-Louis Borloo, ministre d'État, sur le projet de liaison est-ouest - LEO -, et notamment sur sa section centrale au droit d'Avignon.

Les travaux de cette section centrale, déclarés d'utilité publique le 16 octobre 2003, sont en cours de réalisation sur une première tranche entre Courtine et Rognonas, laquelle devrait être mise en service à la fin de 2009.

La poursuite du projet est actuellement examinée dans le cadre des réflexions menées sur la programmation des infrastructures suite au Grenelle de l'environnement. La LEO est en effet soumise à la revue générale des projets menée dans le cadre de l'élaboration du schéma national des infrastructures de transports qui permettra de vérifier son adéquation aux nouveaux objectifs fixés par le Gouvernement en matière de politique des transports durables.

Dans le cas où cette revue des projets conclurait en faveur de la poursuite de l'opération, les discussions sur le bouclage du plan de financement de l'infrastructure seront relancées entre l'État et les collectivités territoriales. Ce bouclage pourra alors s'accompagner, le cas échéant, de l'achèvement de la procédure d'évaluation préalable par la mission d'appui aux partenariats public-privé, procédure qui avait été engagée avant le Grenelle de l'environnement.

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie-Josée Roig.

Mme Marie-Josée Roig. L'attente de la population est très forte. Sur l'ensemble des sites, dans l'agglomération et dans la ville, des milliers de signatures sont en souffrance, et les chambres consulaires sont très attentives à l'évolution de ce dossier. Une réponse est donc aujourd'hui indispensable.

La première réalisation, qui est en effet en cours d'achèvement, affecterait sensiblement l'équilibre économique entre les départements du Vaucluse, du Gard et des Bouches-du-Rhône. La mise en chantier du U central est donc nécessaire.

Mme la présidente. Merci, madame Roig.

Mme Marie-Josée Roig. Des manifestations auront lieu entre le 15 mai et le 15 juin prochains car la population, je le répète, attend des réponses.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Josée Roig](#)

Circonscription : Vaucluse (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 692

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 avril 2009, page 3935

Réponse publiée le : 8 mai 2009, page 4146

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 avril 2009